

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2023

**Étaient présents :** Mmes LEAU Valérie, MONTAJAULT Sophie, TAVET Dominique, GORON Claudine, MM. SERVANT Christian, PENIN Loïc, DEVERGNE Julien, RACAULT Cyril, LEBLANC Jean-Michel et HANSE Eric.

**Était excusée :** Mme BOBEAU Audrey.

### VOIRIE 2023 :

- Appel d'offres effectué, l'entreprise COLAS a été retenue et le coût des travaux s'élève à 64 195.90 € HT.
- Les travaux vont débuter vers le 5 juin 2023 et se termineront début juillet 2023.
- Les pavés ont été choisis pour les travaux de réaménagement de la place de l'église.
- Le goudronnage à l'entrée de l'habitant dans le Lotissement la Croix Vilvert sera à sa charge.
- Prochaine réunion de chantier le 8 juin 2023 à 14h15.
- L'architecte des Bâtiments de France a validé le goudronnage sur la place de l'église.
- Les 2 dossiers dans le cadre du fonds de concours 2023 ont été validés :
  - o Réfection de la toiture d'un bâtiment communal + Aménagement de la place de l'église.

### ÉCOLE :

- Les ordinateurs portables seront livrés le mardi 16 mai.
- Les 2 tableaux numériques vont être installés le mercredi 24 mai.
- L'agent de restauration sera arrêté pour raison médicale à compter du 21 juin et jusqu'au 7 juillet inclus : Proposition de remplacement par Mme GHARBI Aurélie.

### DÉLIBÉRATIONS :

- Proposition d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Vienne :
  - o Coût par dossier en cas d'intervention : 250.00 €
    - Adoptée

### INFORMATIONS DIVERSES :



- Retour du RDV avec l'architecte des Bâtiments de France :
  - o Avis favorable pour une demande de dérogation concernant la mise en accessibilité de l'église au titre de la préservation du patrimoine.
- A la suite des fortes pluies tombées, une partie de la fosse septique au sein de l'école maternelle s'est soulevée et l'assurance ne prend pas en charge cette typologie d'incident.
  - o L'étude sol avait classé en zone non inondable.
  - o L'artisan Monsieur BOURDILLEAU Anthony va intervenir pour réparer cet incident.
- Après étude, les frais de fonctionnement entre les 3 écoles ne sont pas équilibrés soit :
  - o Orches : 1341 € par enfant
  - o Doussay : 1942 € par enfant
  - o Savigny-sous-Faye : 3047 € par enfant.
    - Le montant des frais scolaires pour les enfants habitants à Cernay ont été réévalués à 1600 € par enfant au lieu de 900 €. Un point sera réalisé chaque année avant le vote des budgets.
- La Caravane des Sports va s'installer sur le complexe sportif le jeudi 3 août 2023.
  - o La commune prendra à sa charge les bouteilles d'eau, les goûters pour les enfants ainsi que les repas pour les agents du Département.

- Les marches devant le bâtiment dit « Ancienne Mairie » vont être refaites en juin par un entrepreneur et les nouvelles barrières de sécurité seront installées.
- Le luminaire d'éclairage public situé vers « Le Haut Bourg » sera changé courant octobre 2023 par SRD.
- Les éventuels futurs acquéreurs de la maison située au Lieudit « La Duranderie » (M. Gaborieau Guy) souhaitent l'aménager en gîtes.
- Demande de Monsieur SAVIGNY Jérôme d'aménager un coin poubelle avec une dalle en béton (il prendra à sa charge l'entourage) ainsi que d'installer un panneau « Voie sans issue » pour empêcher l'engagement de véhicules sur le chemin.
  - o Avis favorable par le Conseil.
- Un panneau « Propriété privée » va être installé à l'entrée de la ruelle pour accéder à l'hangar communal..
- Le jury pour le label « Villes et Villages Fleuris » passera le jeudi 19 septembre 2023 à 11h00.
- Mail transféré par Grand Châtelleraut pour l'installation d'une boîte à pizza « Just Queen » sur la commune : Étant une nouvelle création d'entreprise, il n'y a aucun retour sur le côté gustatif de ces pizzas donc à ce jour, le Conseil Municipal ne se positionne pas sur cette entreprise mais est intéressé par l'éventuelle installation d'une boîte à pizza sur la commune.
- Retour de la réunion du jeudi 11 mai par le syndicat d'Eaux de Vienne – SIVEER :
  - o Faire un diagnostic communal avant le 31 décembre 2024,
  - o Certains administrés ne sont pas raccordés au réseau,
  - o Prévision de travaux : limite les fuites (20% de perte d'eau).

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Problème absence de toilettes publiques dans le bourg,
- Aboiements de chiens dans le bourg, notamment lors de la cérémonie du 8 mai,
- Absence de fauchage de l'herbe aux carrefours des routes départementales,
- Signalement d'excès de vitesse sur la route communale au Lieudit « Brez » : Panneau « 50 » à installer ou limitation à 30km/h ?,
- Problème d'écoulement des eaux dans un jardin du lotissement mais il y a des feuilles sur le regard,
- Présence de trous sur le chemin de St Jacques : Ils seront bouchés dès qu'il fera beau.

**PROCHAINE RÉUNION : LUNDI 26 JUIN 2023 à 20H00**

Le Maire,  
  
  
 Valérie LEAU